



Conseil national  
de l'information statistique

Commission  
« Services publics et services aux publics »

Réunion du 3 mai 2018

**Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**

Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves (premier et second degré).... 2

# Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves (premier et second degré)

## 1. Intitulé de l'enquête

Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves

## 2. Service producteur

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Ministère de l'Education nationale.

## 3. Service réalisant la collecte

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Ministère de l'Education nationale. Bureau DEPP B3 – Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire

## 4. Historique de l'enquête

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Education nationale cherche à déterminer et identifier les faits de violences en milieu scolaire via des enquêtes faites auprès des chefs d'établissements et des élèves du second degré.

Dès 2002, l'enquête administrative Signa permettait à l'ensemble des chefs d'établissements publics du second degré et des inspections de l'éducation nationale (1er degré), de remonter les faits de violence commis au sein de leur structure. Cette enquête a été revue à la rentrée 2007 ; elle a été étendue au secteur privé, mais elle ne porte désormais que sur un échantillon d'établissements et se concentre sur les faits de violence les plus graves (Sivis).

En 2010-2011, un comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire a été constitué afin de mettre en place de manière pérenne les enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des élèves du second degré et d'optimiser les systèmes de recueil de l'information.

C'est dans le cadre de ce comité que s'inscrit la présente demande d'opportunité.

En effet, les enquêtes de climat scolaire ne couvrent, à ce jour, que le second degré (établissements publics et privés). Le comité souhaiterait mettre en place une enquête nouvelle dans le premier degré, plus précisément auprès des élèves du Cycle III (CM1, CM2) et auprès des personnels (enseignants et non enseignants). Comme pour l'enquête de victimation auprès des collégiens et des lycéens, cette nouvelle enquête pourra s'appuyer sur la littérature existante en France, notamment sur les travaux de chercheurs, eux-mêmes inspirés d'enquêtes ayant connu leurs premiers développements aux Etats-Unis, dans les pays anglo-saxons et en Europe du Nord.

L'enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire apparaît comme un des standards internationaux les plus consensuels. Les résultats de ces enquêtes sont suffisamment convergents, malgré leur diversité, pour affirmer l'importance des victimations subies par les élèves. Elles pointent en particulier que les phénomènes de harcèlement et de violences fréquentes concernent en moyenne au moins 6% des collégiens et 1% des lycéens. (voir par exemple les publications de la DEPP de 2011 à 2017).

## 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Il s'agit d'une enquête nouvelle auprès des élèves et des personnels du premier degré Cycle III (CM1 et CM2).

Les enquêtes réalisées auprès des collégiens (2011, 2013, 2017) et des lycéens (2015) se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes avec des taux de réponse respectivement égaux à 77 %, 75 %, 70 %, 52 %. Chacune de ces enquêtes a donné lieu à publication. Le taux de réponse pour les lycéens est moins élevé mais ceci s'explique par le fait qu'une grande majorité de ces élèves est en stage au moment de la passation des questionnaires.

## 6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Le principe d'une enquête de victimation est d'interroger un échantillon de personnes sur les atteintes subies au cours d'une période de référence. Dans le cas d'une enquête dans le premier degré, les personnes interrogées sont à la fois les élèves et les personnels. Les atteintes qui figurent dans les enquêtes de victimation sont les atteintes aux biens, vols ou actes de destruction, dégradation, et les atteintes aux personnes, violences physiques ou sexuelles, menaces et injures. Le questionnement direct d'un échantillon d'une population donnée sur les atteintes subies permet de mesurer leur nature, leur fréquence et leurs conséquences, indépendamment des éventuelles démarches de signalement entreprises par les victimes (auprès de la police par exemple). Dans un dispositif de mesure des phénomènes de violence et des atteintes aux personnes et aux biens, une enquête de victimation fournit des données inaccessibles à travers un autre type de sources, en particulier à travers les données administratives collectées par les institutions. Une démarche d'amélioration des outils de connaissance des atteintes aux personnes et aux biens et du profil des victimes passe nécessairement par la réalisation d'une enquête directe auprès des victimes potentielles.

Contrairement à une enquête de victimation en population générale, la déclinaison en milieu scolaire implique une restriction aux seules atteintes ayant eu lieu dans le cadre scolaire. Il s'agit par définition des atteintes ayant eu lieu dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci et lors de tout déplacement ou tout événement en rapport avec la vie scolaire (notamment lors du trajet domicile-école ou sur les réseaux sociaux). L'objectif est alors de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre ainsi élargi du temps scolaire. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la violence en milieu scolaire.

La violence sera ici prise dans une acception large, celle par exemple que développe Martin (1994, cité dans Vettenburg, 1998, *1.2 Vers une définition de travail*), un criminologue australien, qui définit la violence à l'école comme suit : « La violence dans les écoles est présente dans toute situation où un membre de la communauté scolaire (professeur, élève ou étudiant, membre du personnel éducatif, parent ou visiteur) fait l'objet d'intimidations, de menaces ou d'une agression, ou lorsque ses biens personnels sont délibérément endommagés par un autre membre de cette communauté ou le public dans des circonstances découlant de ses activités dans une école. »

De plus, le questionnaire comporte aussi des questions sur le climat scolaire (opinion sur l'ambiance, relation avec les autres personnes dans l'établissement, sentiment d'insécurité) et sur l'expérience scolaire (sentiment d'efficacité, rapport à l'école).

Les principaux thèmes abordés diffèrent très peu selon que l'on interroge les élèves ou le personnel.

Pour les élèves : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

Pour les adultes, membres du personnel : victimation personnelle par les élèves, victimation par d'autres adultes (parents, extérieurs, éventuellement membres du personnel), le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école et autour de l'école, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

## **7. Origine de la demande<sup>1</sup> (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).**

Le premier dispositif, concernant les élèves des collèges, a été mis en place à la demande de l'ONDRP. Ce dispositif a été remis en place pour les lycéens.

Dans son rapport de 2007, le conseil d'orientation de l'ONDRP préconise une enquête de victimation en milieu scolaire. Le président du conseil d'orientation a adressé un courrier à l'un des membres du conseil, le chercheur Eric Debarbieux, afin qu'il pilote un groupe de travail associant le ministère de l'Education nationale et l'ONDRP sur ces enquêtes. L'Education nationale avait déjà demandé et financé plusieurs enquêtes de victimation en milieu scolaire (Carra et Sicot, 1996, enquêtes de Debarbieux et de l'observatoire européen : 1996, 1999, 2003). Le souci de croiser les statistiques obtenues par déclaration des établissements scolaires avec des enquêtes auto-déclarées de victimation a été manifesté dans de nombreux textes, en France (par ex. Debarbieux, 2003) et en Europe (Conseil de l'Europe, 2004). Cela a abouti à trois enquêtes de climat scolaire et de victimation au collège (2011, 2013 et 2017 et deux au lycée (2015 et 2018).

Le dispositif concernant les élèves du cycle III en école primaire est mis en place à la demande du ministère de l'Education nationale, dans le cadre du comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire. Ce travail se fait en collaboration avec la Mission ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire, dirigée par Dominique Berteloot.

Les résultats alimentent bien sûr les publications du ministère de l'Education nationale (Note d'information, Fiche dans Repères Et Références Statistiques) ; ainsi que les travaux de l'ONDRP, en particulier dans le cadre son rapport annuel.

Les résultats intéresseront les services d'autres administrations (Intérieur, Santé, Défense, Droits des femmes et de l'égalité) ... mais aussi d'autres instances comme le CNCDH (Comité national consultatif des droits de l'homme), les institutions de recherche en sciences de l'éducation, les académies et les établissements.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Le dispositif prend la suite des enquêtes de climat scolaire et de victimation menée aux printemps 2011, 2013 et 2017 auprès des collégiens et aux printemps 2015 et 2018 pour les lycéens. Ces enquêtes ont permis de caractériser et de quantifier les violences subies par les collégiens et les lycéens à l'intérieur des établissements et aux abords. Elles constituent un outil de mesure, au niveau national, permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes en s'adressant directement aux élèves.

Ce dispositif constitue depuis 2011 l'unique source de données de victimation collectées tous les deux ans auprès des élèves au niveau national. Il complète la statistique sur les faits de violence grave commis dans les établissements.

L'enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire a vocation à devenir, à côté de l'enquête SIVIS, une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violences et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire.

---

<sup>1</sup> Le Cnis vous informe des conséquences des *nouvelles mesures de simplifications*. En particulier la mesure 37. Cette mesure prévoit de ne pas solliciter plus d'une fois dans l'année les entreprises de moins de dix salariés pour des enquêtes ne relevant pas d'un règlement européen, à l'exclusion de l'enquête sur la création d'entreprises. En cas de deuxième sollicitation au cours de la même année pour une enquête obligatoire de la statistique publique qui ne dépendrait pas d'un règlement européen, une entreprise de moins de dix salariés ne sera pas tenue de répondre. Des exceptions sont prévues, notamment pour les suivis de cohortes des entreprises récemment créées, pour lesquels les entreprises peuvent être interrogées plusieurs fois dans l'année.

## **9. Insertion dans un système d'information**

L'enquête de climat scolaire et de victimation est conçue pour être répétée à intervalles réguliers, au moins tous les quatre ans sur une même population afin de fournir des séries d'indicateurs en matière de victimation en milieu scolaire. Pour respecter cette fréquence, une enquête de victimation sera menée auprès d'un public différent tous les ans (alternance entre collège, lycée, cycle III du premier degré et année « blanche »).

La demande d'opportunité concerne l'ensemble du dispositif, sachant que les trois éditions de l'enquête de victimation auprès des collégiens ont été réussies (77 % de taux de réponse et moins de 2% de refus de la part des établissements en 2011, 75% en 2013 et 70% en 2017). Le taux de réponse pour les lycéens est moins élevé (taux de réponse de 52 % en 2015) ; comme dit précédemment, ceci s'explique en partie par le fait que certains élèves sont en stage au moment de la passation des questionnaires.

L'enquête est devenue un outil de pilotage pour le ministère de l'Education nationale au même titre que l'enquête SIVIS. L'enquête nationale SIVIS, annuelle, est renseignée par les chefs d'établissement depuis 2007 ; elle permet un recensement des faits de violence grave survenus en milieu scolaire. Ces données chiffrées reflètent principalement les faits de violence constatés ou portés à la connaissance des équipes pédagogique. L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation, renseignée par les élèves permet de prendre en compte leur point de vue sur les phénomènes de violence à l'école, y compris pour les phénomènes dont n'a pas connaissance le chef d'établissement (cas des insultes répétées par exemple).

De plus, l'enquête de climat scolaire et de victimation constitue une source d'études permettant à l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales d'enrichir le bilan de la délinquance qu'il établit.

Sur le plan scientifique, d'après les observatoires de la violence à l'école, les enquêtes de victimation en milieu scolaire sont une méthode riche et particulièrement pertinente pour étudier la fréquence et la prévalence de ce que l'on nomme souvent la « violence à l'école » ou le harcèlement. Par ailleurs, elles sont un outil de compréhension de cette violence, permettant de savoir où et comment se déroulent ces victimations. Elles montrent bien l'importance des micro-violences, dont l'effet cumulatif est avéré, et qui ne peuvent guère être connues par le biais des déclarations administratives. Si la violence à l'école est essentiellement constituée de victimations mineures (souvent non repérées dans l'enquête SIVIS), évaluer son évolution implique qu'on tienne compte de la répétitivité des faits, de leur concentration sur un nombre restreint d'individus et de leur intensité. L'enquête de climat scolaire et de victimation permettra également de constituer des bases de données comparatives, cette enquête pouvant donner lieu à des prolongements internationaux par le biais des observatoires.

## **10. Unité(s) statistique(s)**

L'unité statistique de l'enquête élève est l'élève scolarisé dans l'établissement tiré au sort l'année de l'enquête. Pour le premier degré, l'unité statistique est la classe de CM1 et CM2. L'enquête vise aussi les personnels enseignants et non enseignants présents dans les établissements du premier degré.

## **11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)**

Les élèves et les personnels du premier degré. Les élèves de collèges. Les élèves de lycées.

## **12. Champ géographique de l'enquête**

Il s'agit d'une enquête sur l'ensemble de la France (France métropolitaine + DOM ; établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat).

## **13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)**

Un échantillon d'environ 20 000 élèves sera tiré en interrogeant deux classes d'élèves par établissement dans un échantillon de 1 000 écoles. Les établissements seront tirés aléatoirement selon une stratification

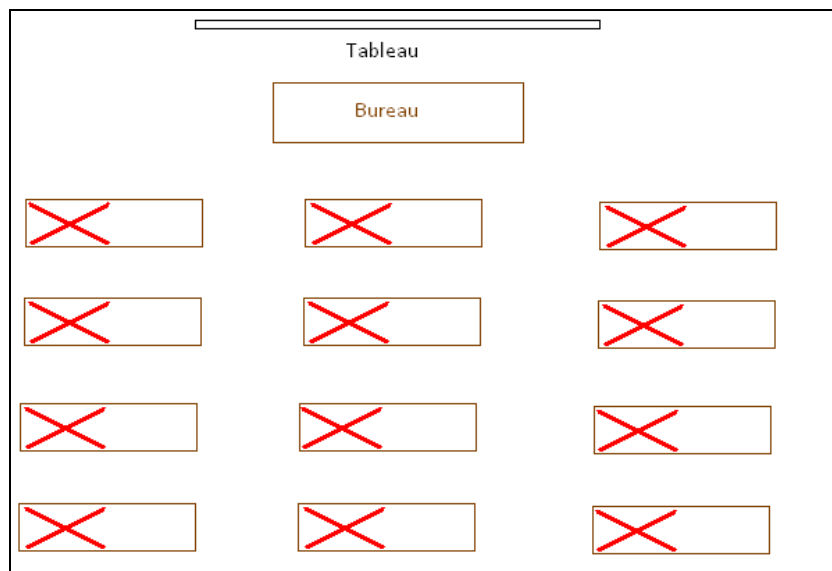
tenant compte de leur taille (nombre de CM1 et CM2) et leur zone d'implantation (éducation prioritaire ou non). A l'intérieur de chaque école, deux classes (CM1 et CM2) au plus seront tirées aléatoirement.

L'échantillon pour les personnels de l'éducation nationale demande à être précisé : interroger les personnels des établissements sélectionnés pour l'enquête « élèves » augmente les contraintes de collecte. On pourrait tirer un échantillon de professeurs (avec une communication claire sur l'anonymat complet des réponses) ou interroger tous les personnels des établissements tirés au sort.

#### 14. Mode de collecte

Pour les élèves, il s'agirait d'une enquête par questionnaire informatisé à remplir par les enquêtés et mutualisé sous la forme d'une base de données. Le questionnaire serait passé en établissement, avec un accès sécurisé, et non au domicile de l'élève, pour garantir la confidentialité (éviter le regard des parents) et la comparabilité des réponses. Le protocole de recueil des données est très strict et doit être le même pour tous les établissements. Pour les passations « papier », les élèves sont tous alignés sur une même rangée, séparés d'une table et d'une place (voir schéma 1). Pour les passations informatisées, nous allons développer le questionnaire sous tablette électronique, pour que les passations puissent se dérouler dans des conditions similaires .. Seules les membres des équipes mobiles de sécurité présents en rectorat sont habilités à faire passer les questionnaires et surveillent les passations. Ils sont toujours au moins deux par salle. Leur mission est triple : ils accueillent les élèves, les placent dans la salle de sorte à les éloigner le plus possible les uns des autres. Ils présentent l'enquête et le questionnaire, surveillent les passations. Enfin, ils répondent aux éventuelles questions des élèves.

Schéma 1 : Disposition des élèves dans la salle



En revanche, pour les personnels, la réponse au questionnaire sera possible en dehors de l'établissement. Les données de contexte sur le niveau et l'établissement fréquentés par les enquêtés seront récupérées par appariement avec des fichiers administratifs, en assurant un total anonymat des élèves et des établissements.

#### 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Sur 4 ans, l'enquête aura lieu au collège, au lycée et dans le premier degré. Une année, « blanche » du point de vue de la collecte, sera consacrée à la préparation des enquêtes et à la valorisation des données.

L'année 2019 sera ainsi consacrée à la mise en place de la nouvelle enquête de climat scolaire et de victimation dans le premier degré auprès des élèves de cycle III et des personnels enseignants et non enseignants. Elle sera menée en 2020. Suivra l'enquête collège en 2021 et l'enquête lycée en 2022.

#### **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

Un temps de réponse maximal de 45 minutes a été défini. Certaines questions auraient évidemment un caractère sensible, notamment celles liées à la gravité des faits subis par certaines personnes (violences physiques ou sexuelles).

#### **17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi**

Un comité de pilotage a été constitué :

##### **Pour la Mission ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire :**

Marie Lazaridis, DGESCO chargée des enquêtes locales de climat scolaire et de l'application faits établissement.

Pierre Pilard, DGESCO

##### **Pour l'ONDRP :**

Christophe Souillez, chef du département OND

Cyril Rizk, responsable des statistiques à l'OND

##### **Pour le Ministère de l'Education Nationale :**

Véronique Gaste, responsable du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la DGESCO

Mustapha Touahir, responsable du bureau des évaluations et des outils d'aide au pilotage des établissements à la DEPP

Tamara Hubert, chargée d'étude à la DEPP – responsable enquête de climat scolaire et de victimation

Hélène Fréchou, chargée d'étude à la DEPP – responsable enquête SIVIS

##### **Pour le Ministère de la ville :**

Observatoire national des zones urbaines sensibles

##### **Les fédérations de parents d'élèves**

##### **Les syndicats d'enseignants**

##### **Représentants de l'enseignement privé**

##### **Un représentant de l'Inspection Générale Etablissements et Vie Scolaire (IG –EVS)**

##### **Un représentant du syndicat majoritaire des chefs d'établissement.**

##### **Un représentant des Equipes mobiles de Sécurité.**

##### **Un représentant des personnels du premier degré**

##### **Un représentant du syndicat des infirmiers scolaires**

#### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Les informations issues de ces enquêtes seront exploitées afin de mesurer l'évolution des phénomènes de violence en milieu scolaire et de perception du climat scolaire.

Les données nationales sont disponibles au CASD donnant ainsi un accès sécurisé aux chercheurs souhaitant travailler sur ces sujets. Les données des enquêtes seront mises à disposition des chercheurs et des organismes demandeurs sous la forme de bases de données complètement anonymisées.

Les résultats nationaux seront diffusés dans une Note d'information (en téléchargement libre), dans la revue Repères et Références Statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS), mais aussi dans des publications du ministère de l'Education nationale et à travers des articles dans la presse scientifique. Des documents de travail pourront être mis à disposition.

Les résultats seront fournis au niveau national, la seule distinction effectuée étant celle du type d'établissement (lycée professionnel/lycée polyvalent et lycée d'enseignement général et technologique). Aucune statistique ne pourra être faite par établissement, ceux-ci n'étant pas identifiables.

Programme envisagé de l'exploitation des résultats : voir tableau ci-dessous

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats	Remarques
Note d'information (4)	Automne 2020-2021-2022-2023	France entière	Premiers résultats
Mise à disposition des données au CASD	Janvier	France entière	Site sécurisé d'accès aux données
Fiche descriptive « Chair Quetelet » Juste une fiche descriptive de l'enquête (pas de mise à disposition des données)		France entière	Conventions avec les chercheurs données anonymisées
Valorisation		France entière	
Indicateur LOLF	Février 2019-2020-2021-2022- 2023	France entière	Indice de multi-victimation

(1) Type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

(2) France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un chargé d'étude à temps plein pour la production et la diffusion des premiers résultats de l'enquête.

Les coûts financiers, qui dépendent de la taille de l'échantillon et du protocole de collecte retenu, sont en cours d'évaluation.

Les membres des équipes mobiles de sécurité, présents en rectorat, ont en charge les passations des questionnaires dans les établissements. Ils se chargent d'être des interlocuteurs privilégiés avec les chefs d'établissement échantillonnés pour l'enquête.